
HardiePlank

Pose à Joint Ouvert

Avril 2016

NOTE DESCRIPTIVE

Le présent document ne se substitue pas à l'Avis Technique 2/15-1708, mais le complète en apportant l'information pratique spécifique au mode de pose à joint ouvert. Avant de mettre en œuvre le produit selon ce guide pratique, il est indispensable de prendre connaissance de l'Avis Technique 2/15-1708.



1 – Contexte Réglementaire

- La mise en œuvre du Hardieplank à joint ouvert est techniquement couverte par l'Avis Technique Hardiepanel n° 2/15-1708
- Elle doit en toute circonstance suivre les prescriptions des documents suivants :
 - **Cahier 3251 du CSTB**: Note d'information n°6 « définitions, exigences et critères de traditionnalité applicables aux bardages rapportés » (extrait)
Paragraphe 3 « Etanchéité l'eau »

Murs de type XIII/type III

Il comporte, le plus souvent, un bardage ou système d'isolation par l'extérieur dont la peau n'est pas totalement étanche à l'eau de pluie mais derrière laquelle est disposée une lame d'air continue permettant la récupération et l'évacuation des eaux d'infiltration ou de condensations éventuelles, ainsi que celle de la vapeur d'eau en provenance de l'intérieur des locaux.

Les bardages à joints ouverts directement sur la lame d'air ne doivent pas avoir une surface des joints ouverts entourant l'élément de peau de bardage excédant 1,5 % de la surface des éléments et la largeur des joints doit être inférieure ou égale à l'épaisseur de la peau de bardage et être inférieure à 8 mm.
 - **Cahier 3546 du CSTB** : Note d'information n°11 « Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtements, vêtages »

2 – Domaine d'Emploi

- Mise en œuvre sur parois planes et verticales, neuves ou préexistantes, avec ou sans baies, en maçonnerie d'éléments, en béton ou COB.
 - Bâtiments résidentiels collectifs : mise en œuvre en **étage** uniquement
 - Maisons individuelles :
 - Mise en œuvre avec un entraxe d'ossature de 600 mm maxi pour une pose sur un bâtiment sans accès sur la voie publique ou sur une aire de jeux.
 - Mise en œuvre avec un entraxe d'ossature de 300 mm maxi pour une pose en rez-de-chaussée sur un bâtiment avec accès sur la voie publique ou sur une aire de jeux.

3 – Valeurs Admissibles

- Exposition au vent correspondant à une pression ou une dépression admissible sous vent normal (selon les règles NV65 modifiées) de valeur maximale donnée dans les tableaux 1 à 4 de l'Avis Technique Hardiepanel n° 2/15-1708.

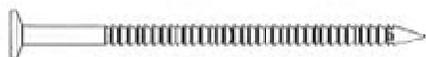
4 – Ossatures

- Ossature bois conforme à l'Avis Technique Hardiepanel n° 2/15-1708.
- Ossature acier galvanisé conforme à l'Avis Technique Hardiepanel n° 2/15-1708.
- la pose à joint ouvert s'effectue sur entraxe maximum de 600mm (645mm sur COB)

5 – Fixations

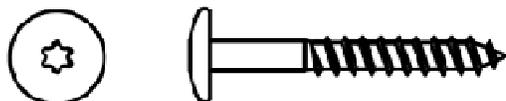
- **Fixation par clou sur ossature bois**

Pointes annelées acier inox A2, à tête plate Ø 6,5 mm, de dimension Ø 2,5 x 50 mm



- **Fixation par vis sur ossature bois**

Vis en acier inoxydable A2 à tête bombée et laquée Ø12 mm et Ø16 mm - 4,8 x 38 mm



- **Fixation par vis sur ossature métal**

Vis autoperceuses en acier inoxydable A2 à tête laquée Ø 9 mm - Réf. TF P3 3,5 x 34 mm de la société Faynot.



Vis autoperceuses en acier inoxydable A2 à tête bombée et laquée Ø 12 mm ou Ø 16 - 5.5 x 35 mm



6 – Joints entre Lames

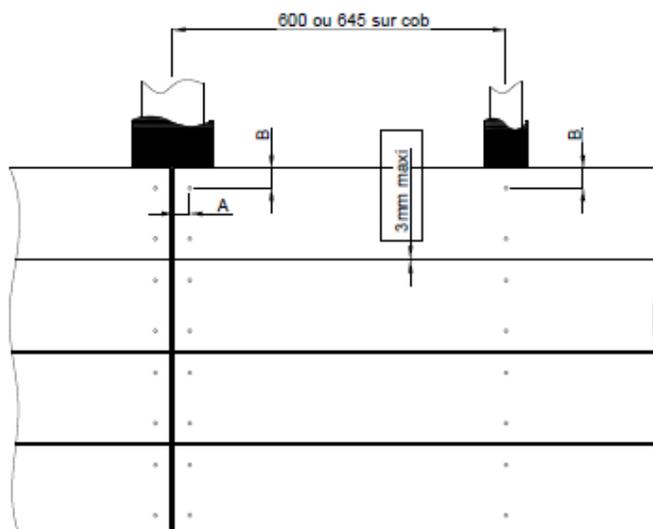
- La largeur des joints, horizontaux ou verticaux, ménagés entre deux lames et directement ouverts sur la lame d'air, sera de **3 mm** maximum.

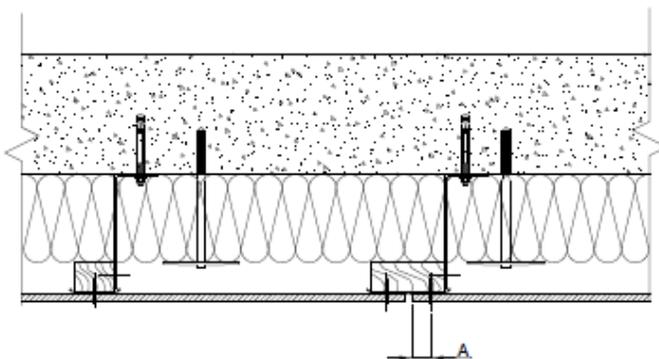
7 – Schémas de Principe et tableau de positionnement des fixations

Tableau positionnement des fixations

| | Ossature Métallique | | Ossature Bois | |
|--------------------------|---------------------|--------|---------------|--------|
| | Cote A | Cote B | Cote A | Cote B |
| Vis Ø 12 et Ø 16 mm | 30 mm | 50 mm | 30 mm | 50 mm |
| Clou Ø 6,5 mm | | | 16 mm | 50 mm |
| Vis Faynot Ø 9 mm | 30 mm | 50 mm | | |
| Rivet Ø 14 mm et Ø 16 mm | 30 mm | 50 mm | | |

Pose sur ossature Bois





Pose sur ossature métallique

